

A messire Guigonot, succéda messire Claude Mosnier, vicaire de Messimi, en Lyonnais, qui fut nommé curé de Cordelles le 31 août 1736, par Gilbert de Chantelot, chanoine comte de Lyon, prieur commendataire de St-Jean-sur-St-Maurice-en-Roannais, et, en cette qualité, collateur de la dite cure (1). A l'époque où messire Mosnier prenait possession de la cure de Cordelles, les revenus de sa cure, dont il donnait les détails et déclaration à l'archevêque de Lyon s'élevaient à environ 350 livres. Le prieur de Saint-Jean lui donnait 100 livres à titre de portion congrue ; le restant des 350 livres provenait en majeure partie des fondations pieuses faites à son église dans les âges passés et des revenus des prébendes établies dans l'église de Cordelles. La première, appelée La Pierre, avait été fondée vers 1575, par un curé du même nom ; la seconde, appelée Félix et Jodon, avait été instituée au XVII^e siècle ; la troisième, dite de Romagny, jouissait d'une rente qui se levait sur le hameau de même nom ; nous avons relaté récemment la fondation de la quatrième, dite prébende Guigonnod (2).

Moins de 10 ans après, le 5 octobre 1755, dans une lettre adressée à l'archevêque de Lyon, messire Mosnier faisait de sa situation un tableau navrant. Nous ne savons ce qui était survenu dans ces dix dernières années ; mais voici ce qu'il écrivait :

« J'ai pour revenu la somme de 100 liv. argent, payée par le Prieur de Saint-Maurice-sur-Loire. Et, pour tenir

(1) *Procès-verbal de la prise de possession de la cure de Cordelles par Messire Claude Mosnier. — Acte reçu Pétel, notaire royal et apostolique.*

(2) *Déclaration que donne Messire Mosnier, curé de Cordelles, à Messieurs du bureau diocésain des décimes, des biens, revenus et charges de la cure de Cordelles.*